

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 150- 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEC, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 24 septembre 2009

Délibération DB 150-2009

Rapporteur : Monsieur Michel LESAGE

Objet : Décision d'ester en justice – Confirmation de délégation

EXPOSE DES MOTIFS

Le conseil d'agglomération a délégué au Président le pouvoir d'ester en justice dans toutes les instances au sein desquelles l'agglomération serait engagée, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions.

Cependant, si cette délégation prévue par le code général des collectivités territoriales est suffisante devant le juge administratif, en revanche, le juge judiciaire exige que la décision d'ester en justice soit suffisamment précise avant d'engager toute action.

Cette confirmation se justifie par l'enjeu du dossier Chaffoteaux et Maury, pour lequel une mobilisation s'organise afin d'éviter le démantèlement d'un outil et d'un savoir faire industriel sur le territoire de l'agglomération. Saint Brieuc Agglomération souhaite ne pas rester inerte et envisage toutes actions, y compris judiciaires à la fois dans un souci de solidarité avec les salariés de Chaffoteaux mais aussi afin de défendre une certaine conception du développement économique et social d'un territoire qui inclue confiance et de respect entre les acteurs.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé d'autoriser le Président à saisir le juge judiciaire tant en première instance, qu'en appel ou en cassation afin de poursuivre le groupe Ariston Thermo Group et/ou ses filiales.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code Pénal et notamment son article 314-1 ;

VU la délibération DB 43-2008 du 17 avril 2008, portant délégations au Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE de donner au Président de Saint-Brieuc Agglomération le pouvoir d'intenter les actions en justice tant en demande qu'en défense, devant les juridictions civiles, pénales ou administratives, tant en première instance, qu'en appel ou cassation à l'encontre du groupe Ariston Thermo Group et/ou de ses filiales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

01 OCT. 2009

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation

JP Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

01 OCT. 2009

Le Directeur Général Adjoint des Services

C. Ribieras
C. RIBIERAS

**P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,**

Armelle Bothorel
Armelle BOTHOREL

